

# DOMAINE DU BOIS DES DAMES



Hugues Meffre



Violes (84)



200 ha de vignes



Appellation Plan de Dieu,  
Chateauneuf du Pape, HVE3



## Aménagements agroforestiers

### Haie de 2002

La haie a été installée en 2002 en périphérie d'une parcelle de vigne de 7ha sur une longueur de 100m. Le choix des essences et des espacements a été réalisé en partenariat avec le Lycée Viticole d'Orange.

La haie a finalement pris beaucoup d'envergure horizontale. En raison de cette contrainte et d'une chute de rendement significative observée sur les premiers rangs de vigne, le choix a été fait d'arracher un rang de vigne de part et d'autre de la haie, avec pour résultat d'avoir aujourd'hui une haie à la place de trois rangs de vignes.



### Haies de 2019

Deux nouvelles haies ont été implantées sur le domaine en 2019, à la place cette fois de deux rangs de vignes.

La conception a été réalisée par le domaine sur le même modèle que la première haie.





## PRÉSENTATION DU DOMAIN ET MISE EN PLACE DE L'AGROFORESTERIE

Le domaine appartient à la famille Meffre depuis 1957. Elle possède également 100 ha supplémentaires sur d'autres domaines. 12 ouvriers travaillent sur les 300 ha.

Certaines opérations comme la taille des vignes et l'ébourgeonnage sont réalisées par des prestataires.

La vigne s'est développée après la guerre, ne laissant que 5 à 10% de petits bosquets dans une vaste plaine viticole.

Il est maintenant interdit d'arracher les bosquets.



## CONDUITE DES ARBRES SUR LA PARCELLE

Sur la première haie, un mulch de rafle de raisin a été appliqué au pied des arbres sur 50 cm de large et environ 15 cm de haut, soit environ 10 m<sup>3</sup> au total.

Ce choix a été réalisé de manière à limiter la pousse des mauvaises herbes et ne pas avoir à recourir à des herbicides.

Le but était de n'avoir aucun intrant sur la haie, de manière à favoriser la biodiversité.

Quelques désherbagements manuels ont pu être réalisés.

Sur les autres haies, aucun mulch ou désherbage chimique est appliqué.





## CONDUITE DE LA VIGNE SUR LA PARCELLE

Vignes implantées sur un sol caillouteux très pauvres, 20% d'argile, et superficiel d'une profondeur d'environ 1m. Au-delà des 1m ce sont des graviers.

4000 pieds/ha grenache (principalement), syrah et mourverdre.

La contrainte hydrique y est très forte.

Irrigation au goutte à goutte partout sauf sur les très vieilles vignes.

Pas d'enherbement pour la limiter les compétitions en eau et N.

L'herbe est très régulièrement broyée.

L'intercep passe de mars à juillet très régulièrement ce qui demande beaucoup de travail et de fuel, mais permet de ne plus utiliser d'herbicides.

Le sol est labouré.

Les ravageurs sont contrôlés de différentes manières :

Confusion sexuelle contre eudémis depuis 5 ans, mais les années où la pression est trop importante (2020 notamment) ils passent un ovicide.

Ils ne sont pas en lutte obligatoire contre la flavescense, simplement en prospection (soit un traitement).

Traitements chimiques contre oïdium et mildiou.

Les vendanges sont réalisées en général du 15 au 20 septembre et sont mécanisées.

Fertilisation : Apports d'engrais organiques faiblement dosés.



## BILAN ET PERSPECTIVE

Un impact négatif sur le rendement sur les deux rangs les plus proches est observé. Le vigneron n'observe pas d'impact positif.

Il mentionne notamment une très forte pression eudémis et il n'a pas remarqué de baisse de la pression à proximité de la haie par notamment l'action d'auxiliaires tels que les typhlodromes, oiseaux...). Les auxiliaires sont très localisés sur la haie.

Pour lui, la haie a principalement un intérêt décoratif. Elles sont comptabilisées dans le cadre de la certification HVE, elles rapportent des points.